

VOYAGE LECTEURS

ECHO MAGAZINE

**LES ALPES SUISSES
A BORD DES TRAINS PANORAMIQUES**



DU DIMANCHE 15 AU DIMANCHE 22 AOUT 2021
8 JOURS



AU TIGRE VANILLÉ

CREATION DE VOYAGES

INTRODUCTION

Montez à bord de trains de légende traversant les Alpes suisses.

Bien installés dans votre **voiture 1ère classe**, vous profiterez de panoramas sensationnels sur les paysages de montagne, les glaciers et lacs d'altitude.

Au programme notamment, le trajet du Bernina Express entre Tirano et St Moritz et le trajet du Glacier Express entre St Moritz et Zermatt.

Mais ce n'est pas tout, nous vous proposons également de parcourir en train : les charmes de la vallée du Centovalli en empruntant le train bleu historique reliant Domodossola à Locarno ; les vues sensationnelles sur les 4000 mètres valaisans, dont le mythique Cervin grâce au chemin de fer du Gornergrat.

Nous vous proposons des étapes de 3 nuits à Lugano et à St Moritz pour prendre le temps d'apprécier le charme de ces régions, de contempler les paysages grandioses, de vous rendre dans les villages typiques et profiter de leur terroir.

Un voyage au rythme du train, entre Tessin, Grisons et Valais.



LES POINTS FORTS DU VOYAGE

- Un voyage où l'on se déplace principalement en train (1ère classe)
- Prendre le temps de découvrir le Tessin et les Grisons, avec 3 nuits à Lugano et 3 nuits à Saint-Moritz
- Une fin de voyage à Zermatt pour une fin de voyage face au Cervin
- L'accompagnement par des guides francophones locaux à chaque étape
- Plusieurs excursions : navigation sur le lac de Lugano, visite de villages des Grisons, balade au village de Heidi, dégustation de vins tessinois...
- Des moments libres pour profiter de votre hôtel ou flâner dans les centres-villes
- Séjourner dans des hôtels confortables idéalement situés et proches des gares



CARTE



HORAIRE DES TRAINS (DONNES A TITRE INDICATIF)

Date	Train	Départ	Arrivée
Dimanche 15 août	EuroCity 37	Genève – 07h39	Domodossola – 10h12
Dimanche 15 août	CentoValli Express 47C	Domodossola – 10h25	Locarno – 12h19
Mercredi 18 août	Bernina Express Autobus 50 + Train 950	Lugano – 10h00	St Moritz – 15h45
Samedi 21 août	Glacier Express Train 905	St Moritz – 08h51	Zermatt – 17h10
Dimanche 22 août	Regio 348 puis InterRegio 90	Zermatt – 14h37	Genève – 17h50

JOUR PAR JOUR

	Date	Itinéraire	Transport	Logement	Repas
1	Dimanche 15 août	Genève – Lausanne – Lugano	CFF Train Centovalli	Walter au Lac 3* vue lac (ou similaire)	D
2	Lundi 16 août	Lugano : excursions au Tessin		Walter au Lac 3* vue lac (ou similaire)	BL
3	Mardi 17 août	Lugano : excursions au Tessin		Walter au Lac 3* vue lac (ou similaire)	BL
4	Mercredi 18 août	Lugano – Bernina Express – St Moritz	Bernina Express	Hôtel Schweizerhof 4* (ou similaire)	BL
5	Jeudi 19 août	St Moritz : excursion dans les Grisons		Hôtel Schweizerhof 4* (ou similaire)	BL
6	Vendredi 20 août	St Moritz : excursion dans les Grisons		Hôtel Schweizerhof 4* (ou similaire)	BL
7	Samedi 21 août	St Moritz – Glacier Express – Zermatt	Glacier Express	Hôtel Ambassador 4* (ou similaire)	BL
8	Dimanche 22 août	Zermatt – Gornergrat – Genève / Lausanne	Train Gornergrat CFF		B

B = petit déjeuner, L = lunch, D = dîner

PROGRAMME DETAILLE

Jour 1 : Dimanche 15 août Genève – Lausanne – Lugano

Dans la matinée, rendez-vous à la gare de Genève ou à la gare de Lausanne (horaires et point de rendez-vous communiqués ultérieurement) et trajet en train en direction de Domodossola.

Arrivée à Domodossola (Italie) et changement de train pour prendre la ligne historique du Centovalli qui parcourt la vallée Vigezzo, reliant Domodossola à Locarno. Cette ligne fut créée au début du XXe siècle afin de compléter la ligne du Simplon.



Egalement appelée «Vigezzina», ce chemin de fer alpin par excellence, traverse des paysages où prédominent des forêts, des montagnes sauvages, des cours d'eau et des cascades tout le long d'un parcours de 52 kilomètres composé de 83 ponts et de 31 tunnels.

Ce tracé, en pleine nature, entre l'Italie et la Suisse permet d'observer de près des panoramas à couper le souffle : la vallée Vigezzo, le territoire suisse des Centovalli (cent vallées) au beau milieu des forêts, des cours d'eau et des montagnes aux versants découpés en direction de Locarno. *Trajet en train panoramique d'environ 2 heures.*

A votre arrivée à Locarno, vous serez accueillis par Patricia, votre guide tessinoise francophone, qui vous accompagnera pendant ces 3 prochains jours. Un dernier court trajet en train vous amène enfin à Lugano. Installation à votre hôtel, situé tout proche de la gare et face au lac de Lugano.



En fin d'après-midi, nous vous proposons une visite à pied de Lugano, en compagnie de votre guide. Ce sera l'occasion de parcourir les rues de la pittoresque vieille ville. Vous passerez entre autre par la Piazza Riforma, avec ses bars et restaurants en plein air donnant une touche de «dolce vita» à la ville, le lac de Lugano. En plus de sa vieille ville avec ses rues étroites, vous pourrez découvrir le nouveau centre culturel LAC, l'église de Santa Maria degli Angeli avec ses belles fresques de la Renaissance ainsi que la Via Nassa, haut lieu du shopping de luxe.



Repas dans un restaurant non loin de votre hôtel.

Vous séjournerez à l'hôtel Walter au Lac qui bénéficie d'une position centrale dans Lugano, directement au bord du lac. Avec seulement 38 chambres, cet hôtel est installé dans un bâtiment historique de 1888 et possède une terrasse panoramique au 5^{ème} étage avec jacuzzi. Le petit déjeuner copieux est pris face au lac.



Nuit à l'hôtel Walter au Lac 3* face au lac.

Note : le trajet à bord du train Centovalli (Domodossola – Locarno) est dépendant de la reprise du trafic ; si cela n'est pas possible, alors le trajet pour Lugano se fera par la ligne de train classique.

Jour 2 : Lundi 16 août **Lugano : excursions**

Vous retrouvez votre guide pour une excursion vers Gandria.

Après un voyage en bateau d'une vingtaine de minutes, vous arrivez à un petit village de pêcheurs accroché à la montagne, qui garde un charme médiéval. Jusqu'à la fin du 18^{ème} siècle, il était dédié à la production d'huile d'olive, jusqu'à ce qu'un hiver très dur décime les oliviers et le réoriente vers la culture du mûrier et l'industrie de la soie. Aujourd'hui, c'est une destination touristique encore peu connue mais très populaire chez les artistes.



Pour les amateurs de marche, il est possible de rejoindre Gandria par le « chemin des oliviers », une belle marche qui serpente doucement sur la rive du lac, le long d'un territoire sauvage et romantique.

Arrivés à Gandria, vous prenez le bateau en direction du Grotto Descanso.

Après environ 5 minutes de navigation, vous ferez escale juste en face. Vous aurez rendez-vous dans un grotto typique de la région, uniquement accessible par voie d'eau, pour prendre tout d'abord un apéritif, puis ensuite pour aider à la préparation du fameux « risotto » tessinois. Le cadre y est à la fois charmant et paisible.

Retour à Lugano en milieu d'après-midi et temps libre pour vous permettre de flâner à votre guise à Lugano. L'occasion par exemple de vous rendre au parc municipal, au musée d'art moderne, au Monte San Salvatore, au Monte Brè.



Nuit à l'hôtel Walter au Lac 3* face au lac.

Jour 3 : Mardi 17 août Lugano

Pour cette nouvelle journée tessinoise, nous vous proposons de découvrir une autre partie du terroir de ce canton : le vin.

Un court trajet en minibus vous amène à Arogno, dans une magnifique petite vallée, où vous visiterez le seul domaine viticole biologique du canton. Vous serez reçus par la famille qui a créé ce vignoble en 1998 et elle vous parlera des spécificités des vins tessinois.



Vous pourrez visiter la ferme, la cave, le rucher (si le temps le permet) et à la fin goûter naturellement leurs vins délicieux et le miel...

Puis vous reprenez le véhicule pour rejoindre la petite ville tortueuse de Morcote, sur les bords du lac de Lugano. Ici les maisons à arcades lombardes se mirent dans les eaux calmes du lac, la végétation est de type méditerranéenne, bref une toute belle ambiance tessinoise. Au fil de votre promenade dans la ville, vous arriverez au sanctuaire Santa Maria del Sasso qui renferme de splendides fresques du 16ème siècle ainsi qu'un buffet d'orgue en bois.



Le repas du midi sera pris à Morcote et un peu de temps libre vous sera proposé pour flâner dans la ville.

Terminez la journée par une croisière sur le lac de Lugano.



Fin de journée libre.

Nuit à l'hôtel Walter au Lac 3* face au lac.

Jour 4 : Mercredi 18 août Lugano - Tirano - Pontresina - Saint Moritz

Vous quittez Lugano et prenez la direction de Tirano (IT) : de là, débute votre trajet à bord du Bernina Express, une ligne ferroviaire spectaculaire.

Des palmiers d'Italie aux glaciers scintillants, le Bernina Express, qui effectue l'itinéraire le plus élevé en altitude à travers les Alpes, relie la partie Sud à la partie Nord, créant ainsi une sorte de pont entre les régions linguistiques et les cultures.



La ligne ferroviaire se fond harmonieusement dans les paysages montagneux de l'Albula et de la Bernina. Il traverse 55 tunnels et 196 ponts, effectuant avec aisance des ascensions atteignant 70%. A 2253 mètres d'altitude, l'Ospizio Bernina vous attend au point culminant du parcours. Ce trajet est inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO. Cela en dit long. Depuis votre voiture panoramique, vous bénéficierez d'une immersion spectaculaire sur le panorama alpin.



Accueil par notre guide francophone dès votre arrivée à Pontresina (destination finale du train) et court trajet pour rejoindre Saint-Moritz, où vous séjournerez les trois prochaines nuits.

St-Moritz est indissociable du tourisme hivernal en Suisse, c'est là qu'il puise ses origines au milieu des années 1860 mais historiquement, la ville doit son importance à ses sources curatives, qui en ont fait très tôt un lieu de cure réputé. Aujourd'hui, c'est aussi un haut lieu de l'art de vivre alpin moderne et de la haute gastronomie, sans oublier ses adresses de luxe ...



A St Moritz, vous séjournerez à l'hôtel Schweizerhof, situé au cœur de Saint-Moritz propose 82 chambres et suites junior - dont beaucoup offrent une vue unique sur les montagnes de l'Engadine et le lac de Saint-Moritz.



En seulement trois minutes à pied, vous êtes au funiculaire Chantarella, qui vous emmène jusqu'à la Corviglia.

Nuit à l'hôtel Schweizerhof 4*, en centre-ville de St Moritz (ou similaire).

Jour 5 : Jeudi 19 août **Saint Moritz : excursions dans les Grisons**

L'intérêt principal de cette étape, à la croisée du Bernina Express et du Glacier Express, n'est pas tant la ville de St Moritz elle-même, mais de ses environs : les

villages typiques engadinois, les paysages sensationnels des Grisons et l'art de vivre que l'on y cultive.



En compagnie de votre guide francophone, cette première journée sera l'occasion de partir à la découverte des villages typiques engadinois, comme Guarda.

Premier village visité, Guarda, situé en Basse-Engadine : il est considéré comme le village le mieux conservé de la région et à ce titre a obtenu le prix Wakker et a été déclaré «site d'importance nationale», en raison notamment de sa situation et de ses maisons engadinoises peintes datant de la première moitié du 17^e siècle.



Un autre village que nous vous proposons d'explorer est celui de Zuz : il réserve à l'amateur d'architecture la découverte d'un ensemble de demeures engadinoises construites pour la plupart par la famille Planta, célèbre dans les annales des

Grisons. Prenez le temps de flâner autour de la place centrale et le long de la rue principale.

Retour à St-Moritz dans l'après-midi et moment libre.



Nuit à l'hôtel Schweizerhof 4*, en centre-ville de St Moritz (ou similaire).

Jour 6 : Vendredi 20 août **Saint Moritz : excursions dans les Grisons**

Pour cette deuxième journée dans les Grisons, nous vous proposons une escapade « nature » en compagnie de votre guide francophone.

Vous prendrez la direction du val Bregaglia pour arriver dans les paysages de carte postale constitués par les lacs de Silvaplana et de Sils. Les lignes adoucies du paysage et la présence des deux lacs participent au charme des lieux.



Un pique-nique sera pris dans un endroit vous permettant de profiter de la beauté des lieux.

A présent, prenez un peu de hauteur et partez pour une randonnée (niveau facile) vous permettant de rejoindre le village du film tourné sur Heidi, sur les hauteurs de Sils. Vue à couper le souffle sur les lacs de la Haute Engadine.



Retour à Saint Moritz et fin de journée libre.

Nuit à l'hôtel Schweizerhof 4*, en centre-ville de St Moritz (ou similaire).

Jour 7 : Samedi 21 août Saint Moritz - Coire - Zermatt (Glacier Express)

Aujourd'hui vous montez à bord du Glacier Express, un train mythique des Alpes qui relie St-Moritz à Zermatt sur une distance de près de 300 km. Le train n'est pas un express au sens qu'il s'agit pas d'un train à grande vitesse, mais plutôt au sens qu'il permet de faire un trajet en une seule fois, sans changement aux gares intermédiaires.



Le trajet franchit 291 ponts, 91 tunnels et permet de profiter de paysages spectaculaires grâce à ses baies vitrées allant jusqu'au toit.



Vous profiterez du repas du midi à bord du train.



Arrivée à Zermatt en fin d'après-midi, installation à votre hôtel et dernier repas en groupe dans un restaurant de Zermatt.

Votre séjour se déroulera à l'hôtel Ambassador, à seulement 100 mètres de la gare de Zermatt et de la station de train du Gornergrat. Cet établissement propose une grande piscine intérieure chauffée et d'un espace spa. Les chambres ont été fraîchement rénovées et bénéficient d'une vue panoramique sur les montagnes environnantes.



Nuit à l'hôtel Ambassador 4* (ou similaire).

Jour 8 : Dimanche 22 août **Zermatt – Train du Gornergrat – Viège – Lausanne – Genève**

Aujourd'hui, nouvelle expérience ferroviaire de ce voyage : le train du Gornergrat. Construit en 1898, il s'agit du premier train à crémaillère 100%

électrique de Suisse et du deuxième au monde. Le trajet dure environ 30 minutes et vous permet d'atteindre le sommet du Gornergrat situé à 3089 m d'altitude.



De la plateforme, vous pourrez admirer 29 sommets culminant à plus de 4 000 mètres d'altitude (sur les 48 présents en Suisse) ainsi que des marmottes et des chamois. Et bien sûr, vous profiterez d'une vue imprenable sur le Cervin qui culmine à 4 478 mètres ...



Prenez le temps de vous émerveiller à la vue de ces hauts sommets et redescendez en train par le même itinéraire à Zermatt.

Flâneries à Zermatt avant de prendre le chemin du retour sur Lausanne ou Genève via Viège.

PRIX ET PRESTATIONS

Prix par personne au départ de Genève **CHF 2'850.-**

Supplément chambre individuelle **CHF 700.-**

Prestations incluses

- Les déplacements en train de ligne sur les trajets : Genève / Lausanne – Domodossola, Locarno – Lugano, Pontresina – St Moritz, Zermatt – Genève/Lausanne, en 1ere classe
- L'hébergement en hôtel 3* ou 4*, idéalement situés, en base chambre double standard.
- Les déplacements en train touristique en 1ere classe avec ½ tarif, pour les trajets :
 - Train Cento Valli : Domodossola - Locarno
 - Train Bernina Express : Lugano - Tirano - Pontresina
 - Train Glacier Express : St Moritz - Zermatt
 - Train du Gornergrat A/R
- L'accompagnement par des guides locaux francophones pour les visites de Lugano et des Grisons
- Les excursions et tickets d'entrée des activités mentionnées au programme et éventuels déplacements pour s'y rendre.
- Les repas mentionnés au programme
Certains repas sont proposés en groupe et d'autres sont volontairement laissés libres pour vous laisser le loisir de choisir vos restaurants.
- Une documentation de voyage
- La TVA et les taxes de séjour

Non compris

- L'abonnement 1/2 tarif
- Le trajet entre vtre domicile et Genève / Lausanne

- Les déplacements entre les gares et vos hôtels (hôtels à proximité des gares, 10 min à pied max.)
- Les repas non mentionnés
- Toutes activités/visites facultatives notamment lors des moments libres
- Les dépenses personnelles et les éventuels pourboires aux guides
- L'assurance rapatriement / annulation (obligatoire)

En fonction des aléas climatiques, et dans l'intérêt des participants, le guide se réserve le droit de modifier le déroulement du programme.

Suite aux mesures sanitaires exceptionnelles liées au COVID19, certains restaurants, piscines et soins thermaux des hôtels pourraient être fermés ou soumis à des conditions particulières.

CONDITIONS GENERALES

Nous nous réjouissons et vous remercions de votre intérêt pour un voyage proposé par Au Tigre Vanillé (ci-après ATV).

Les présentes conditions générales règlent les rapports juridiques entre vous-mêmes et ATV en ce qui concerne les arrangements de voyage organisés par ATV. Elles entrent en vigueur le jour de leur publication et remplacent toutes les dispositions précédentes.

Nos conditions restent modifiables et des conditions spéciales peuvent s'appliquer à certains voyages.

1. Conclusion du contrat et modalités d'inscription

1.1 Le contrat entre vous-mêmes et ATV, comprenant les conditions et modalités détaillées ci-après, prend effet dès que votre inscription est acceptée sans réserve et que vous avez versé l'acompte prévu selon les points 2.2 ou 2.5.

1.2 Tout participant est tenu de remplir et de signer le bulletin d'inscription et de le retourner à ATV. Cela implique l'adhésion complète à nos conditions.

1.3 Si la personne qui réserve inscrit d'autres participants au voyage, elle répond de leurs obligations contractuelles (notamment l'acquittement du montant du voyage) comme de ses propres obligations. Les présentes conditions sont valables pour tous les participants au voyage.

1.4 La demande d'inscription d'un mineur devra être signée par le père, la mère ou le tuteur légal et porter la mention « accord du père, de la mère, du tuteur ». L'enfant doit être en possession, en plus des pièces d'identité exigées pour le voyage, d'une autorisation de sortie du territoire. Enfin, il sera fait mention d'un numéro de téléphone et d'une adresse permettant à l'enfant ou au responsable d'établir un contact direct.

1.5 Si nous procurons un arrangement « vols seuls », ce sont les conditions générales de contrat de voyage des compagnies aériennes qui s'appliquent. Dans ce cas, ATV n'est pas partie du contrat et vous ne pouvez donc pas faire prévaloir les présentes conditions générales de voyage et de contrat.

Veillez noter que le contrat avec ATV et la compagnie aérienne n'est conclu qu'au moment de l'émission du billet. Les conséquences/frais issus de toute modification émanant de la compagnie aérienne jusqu'à émission du billet sont à assumer par le client.

1.6 Si nous procurons des arrangements ou certaines prestations d'autres organisateurs ou prestataires de services de voyage (facturés séparément), vous concluez en fait le contrat directement avec l'organisateur en question. Ce sont dès lors ses propres conditions de contrat et de voyage qui sont

applicables. Dans ce cas, ATV n'est pas partie du contrat et vous ne pouvez donc pas faire prévaloir les présentes conditions générales de voyage et de contrat.

1.7 Avant toute inscription, ATV vous recommande vivement de prendre connaissance des consignes de sécurité, des conditions sanitaires et climatiques du pays visité. Pour cela, vous pouvez consulter les conseils aux voyageurs du Département fédéral des Affaires Etrangères (<https://www.eda.admin.ch/eda/fr/dfae/representations-et-conseils-aux-voyageurs/conseils-voyageurs.html>) et les conseils médicaux aux voyageurs de l'Office Fédéral de la Santé Publique (www.safetravel.ch).

1.8 Les désirs particuliers ne font partie intégrante du contrat que s'ils sont acceptés et confirmés sans réserve par ATV.

2. Prix et modalités de paiement

2.1 Tous les tarifs de nos propositions sont forfaitaires et ne peuvent en aucun cas faire l'objet de réclamations.

2.2 Un acompte de 40% du prix total du voyage doit être versé lors de l'inscription. Si ATV ne reçoit pas l'acompte dans les délais prescrits, ATV ne confirmera pas les prestations de voyage.

2.3 Le solde doit être réglé 40 jours avant la date du départ du voyage. Si le solde n'est pas versé dans les délais prescrits, ATV peut refuser les prestations de voyage et faire valoir les frais d'annulation selon le point 3.3.

2.4 Si l'inscription intervient moins de 60 jours avant la date du départ du voyage, le montant total de l'arrangement sera exigé à l'inscription.

2.5 Dans des cas particuliers, ATV se réserve le droit de modifier le montant de l'acompte et la date de règlement du solde. Vous en serez informé lors de l'inscription, sur votre facture.

3. Modification, annulation ou interruption du voyage par le client

3.1 Si vous désirez modifier ou annuler le voyage réservé avant votre départ, vous devez en faire part par écrit à ATV. La réception de votre déclaration auprès d'ATV fait foi pour déterminer la date d'annulation ou de changement. Pour les samedis, dimanches et jours fériés, le jour ouvrable consécutif fait foi.

3.2 Tout modification que vous souhaiteriez apporter après votre inscription est sujette à disponibilité et aux frais en découlant.

3.3 En cas d'annulation par le client, les frais suivants s'appliquent :

- dès notre confirmation du voyage : perte de l'acompte
- 60 à 31 jours avant la date de départ : 50% du montant total du voyage
- dès 30 jours avant la date de départ : 100% du montant total du voyage

Nous nous réservons le droit de modifier ces conditions pour des cas particuliers (safaris, période de Noël, croisière, arrangement hôtelier spécifique, ...). Dans ce cas, vous en serez informé lors de l'inscription, sur votre facture.

Pour les voyages de groupe, des conditions spéciales peuvent s'appliquer.

3.4 Une modification de dates est considérée comme une annulation du voyage. Les conditions selon le point 3.3 sont alors appliquées.

3.5 Toute interruption ou retour anticipé ne donne droit à aucun remboursement des prestations non utilisées.

3.6 En cas de défaut d'enregistrement du client au lieu de départ du voyage aérien à forfait, pouvant résulter d'une arrivée tardive, d'une non-présentation ou d'une présentation avec des documents de voyage non en règle (même si ces éléments résultent d'un cas de force majeure, d'un cas fortuit ou du fait d'un tiers), il sera retenu 100% du montant du voyage.

3.7 Tous les frais entraînés par une modification de programme ou une annulation du voyage demandées par le client après le début du voyage sont entièrement à sa charge et payables immédiatement. Aucun remboursement ne sera donné de la part d'ATV pour les services non fournis à la suite de ces modifications ou annulation.

3.8 En particulier, le plan de vol de votre voyage doit être effectué dans son intégralité et dans l'ordre indiqué sur vos billets d'avion.

Un manquement à l'un des tronçons est considéré comme "no show" et peut faire l'objet de pénalités / réajustements tarifaires a posteriori de la part des compagnies aériennes, que nous devons vous facturer.

3.9 ATV n'assume aucune responsabilité envers vous lorsque des prestations réservées par vos soins (en particulier billets d'avion) subissent des défaillances (retour, annulation, surbooking ...). Les éventuels surcoûts et frais de changement de votre programme seront à votre charge.

4. Assurances

4.1 Si vous n'êtes pas encore au bénéfice d'une assurance annulation & assistance, vous devez obligatoirement en conclure une au moment de l'inscription au voyage.

ATV est à même de vous en proposer une.

L'assurance annulation & assistance n'est pas incluse dans nos prix forfaitaires.

4.2 Lorsque le voyage doit être annulé ou retardé pour de justes motifs (selon les conditions générales de votre assurance annulation & assistance ; des justificatifs tels que certificat médical détaillé, acte de décès et autre attestation officielle sont indispensables), vous êtes tenu d'en informer immédiatement l'assurance annulation & assistance et ATV.

4.3 Lorsque le voyage doit être interrompu pour de justes motifs (selon les conditions générales de votre assurance annulation & assistance ; des justificatifs tels que certificat médical détaillé, acte de décès et autre attestation officielle sont indispensables), vous êtes tenu de contacter immédiatement l'assurance annulation & assistance et ATV. ATV, votre guide et notre représentant local vous aideront, dans la mesure du possible, à organiser votre retour prématuré en collaboration avec votre assurance annulation & assistance.

4.4 Dans ces cas de nécessité impérieuse, les frais d'annulation peuvent être pris en charge par votre assurance annulation & assistance, pour autant que vous soyez au bénéfice d'une telle assurance. Les prestations se basent sur les clauses de la police d'assurance.

4.5 L'assurance annulation & assistance n'est jamais remboursable.

4.6 Il est recommandé de conclure une assurance maladie qui vous couvre dans le monde entier.

4.7 L'assurance bagage est laissée à l'appréciation de chacun.

5. Modifications de prix et de programme par ATV

5.1 ATV se réserve le droit de modifier le prix ou le programme avant la conclusion du contrat. Dans ce cas, vous en serez informé avant la conclusion du contrat.

5.2 ATV se réserve le droit, dans certains cas exceptionnels, de modifier le prix après la conclusion du contrat.

Les changements de prix peuvent intervenir après une augmentation du coût des transports (y compris du prix du carburant), l'introduction ou l'augmentation de taxes et redevances officielles (taxes d'aéroport, taxes gouvernementales, ...) ou une modification des taux de change.

5.3 ATV se réserve le droit de modifier, dans votre intérêt, le programme du voyage et certaines prestations convenues (logement, moyens de transports, compagnies aériennes, excursions, ...) si après la conclusion du contrat des événements imprévus l'exigent. ATV fera son possible pour vous proposer des prestations de qualité équivalente en remplacement.

ATV vous informera de ces changements au plus vite ainsi que de leurs répercussions sur le prix.

5.4 Si la hausse du prix dépasse les 10% du montant du voyage ou si la modification du programme change de façon notable un élément essentiel du contrat, vous avez le droit dans un délai de cinq jours après réception de notre notification, de résilier votre contrat sans frais.

Sans nouvelle de votre part dans un délai de cinq jours (le cachet postal faisant foi), l'augmentation de prix ou la modification du programme seront considérées comme acceptées.

L'augmentation du prix vous sera communiquée au plus tard 15 jours avant votre départ.

5.5 Lors du voyage, si une part importante des prestations convenues ne peut être fournie, ATV s'efforcera de prendre des dispositions appropriées pour la continuation du voyage à forfait. ATV s'engage à rembourser toute différence éventuelle entre la valeur inférieure fournie et celle décrite dans les prestations. Si ATV n'est pas en mesure de prendre ces dispositions, ou si vous les refusez pour de justes motifs, ATV s'efforcera de vous rapatrier au lieu de départ ou à un autre lieu de retour convenu. Dans ce cas, la valeur des prestations non fournies ou non exécutées vous sera remboursée.

Des demandes en dommages et intérêts sont exclues.

5.6 En cas de retour différé, aucune indemnité n'est attribuée pour perte de salaire.

6. Annulation du voyage par ATV

6.1 ATV peut se voir dans l'obligation d'annuler votre voyage à forfait avant la date du départ pour un motif qui vous est non imputable. Dans ce cas, ATV vous en informera dans les plus brefs délais et s'efforcera de vous proposer un voyage de remplacement de qualité équivalente. Dans le cas où un voyage de remplacement de qualité inférieure vous est proposé, ATV s'engage à rembourser toute différence éventuelle entre la valeur inférieure fournie et celle décrite dans les prestations.

Si vous n'acceptez pas le voyage de remplacement, ATV vous remboursera l'intégralité des montants que vous aurez déjà versés pour le voyage.

Des demandes en dommages et intérêts sont exclues.

6.2 Tous nos voyages de groupe se basent sur un nombre minimum de participants, chaque fois indiqué dans la publication du voyage. ATV se réserve le droit d'annuler un voyage au plus tard 30 jours avant le départ, si le nombre de participants prévu n'est pas atteint.

Dans ce cas, ATV vous remboursera l'intégralité des montants que vous aurez déjà versés pour le voyage.

Des demandes en dommages et intérêts sont exclues.

7. Prescriptions d'entrée dans un pays

7.1 ATV vous informe sur les prescriptions d'entrée demandées par la destination de votre voyage. Elles s'entendent pour les formalités d'entrée en tant que touriste et pour les citoyens suisses.

Pour toutes autres nationalités, veuillez contacter ATV, qui vous conseillera dans la limite de ses connaissances. Cela restera votre devoir de vérifier ces informations.

7.2 Il est de votre devoir de suivre ces prescriptions tels que type de document d'identité, validité, nombre de page vierge dans le passeport, visa, carnet de vaccination international munis des tampons adéquats, permis de conduire international, permis de séjour.

7.3 Si un document de voyage ne peut être obtenu ou s'il est délivré trop tard et que vous soyez de ce fait obligé de renoncer au voyage, les clauses d'annulation du point 3.3 sont applicables.

7.4 En cas de modifications des prescriptions d'entrée, ATV vous en avertira au plus vite dans la limite de ses connaissances et ne pourra être tenu responsable de ces changements.

7.5 En cas de refus d'entrée dans un pays ATV ne peut être tenu responsable, le voyage de retour sera à votre charge et les clauses d'annulation du point 3.3 sont applicables.

8. Réclamations de votre part

8.1 ATV propose des voyages dans des pays où les conditions de services, de communication, de formation du personnel, etc. ne correspondent pas aux standards suisses. Il est donc admis que certains manquements ou inexactitudes font partie intégrante d'un tel voyage.

8.2 Si le voyage ne correspond pas à ce qui a été convenu par contrat ou si vous subissez un dommage, vous avez le droit et le devoir d'adresser aussitôt au guide, au prestataire de services ou à ATV une réclamation au sujet du défaut constaté ou du dommage subi et de demander qu'il y soit remédié au plus vite.

8.3 Si le problème n'a pas été résolu sur place comme mentionné ci-dessus, vous devez nous adresser par écrit, au plus tard 30 jours après la fin de votre voyage, votre réclamation accompagnée de justificatifs éventuels (photo, témoignages écrits, ...). Si vous n'avez pas observé ces prescriptions, vous perdez vos droits à toute mesure de compensation.

8.4 Avant de soumettre un litige à un tribunal, vous devriez vous adresser à l'ombudsman indépendant de la branche suisse du voyage. Il s'efforcera de trouver une solution équitable pour résoudre tout différend qui pourrait surgir entre vous et ATV.

Ombudsman de la branche suisse du voyage

Etzelstrasse 42

Case Postale

8038 Zurich

T +41 44 485 45 35

info@ombudsman-touristik.ch

www.ombudsman-touristik.ch

9. Responsabilité d'ATV et exceptions

9.1 ATV s'engage à fournir les prestations souscrites lors de la réservation et en accord avec nos conditions générales.

9.2. Si des conventions internationales et des lois nationales prévoient des limitations à la réparation de dommages résultant de l'inexécution ou de l'exécution imparfaite du contrat, ATV est en droit de s'en prévaloir et sa responsabilité sera limitée aux dispositions contenues dans les conventions en cause.

Il existe notamment des conventions internationales prévoyant des restrictions de responsabilité en matière de transports (trafic aérien, navigation en haute mer, trafic ferroviaire).

9.3 ATV n'est pas responsable envers vous lorsque l'inexécution ou l'exécution imparfaite du contrat est imputable :

- à des manquements de votre part ;

- à des manquements imprévisibles ou insurmontables imputables à un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues dans le contrat ;

- à un cas de force majeure ou à un événement que ATV, malgré toute la diligence requise, ne pouvait pas prévoir ou contre lesquels ATV ne pouvait rien. ATV s'engage néanmoins à faire diligence pour vous venir en aide.

Dans ces cas, les clauses d'annulation du point 3.3 sont applicables.

9.4 Lors de dommages corporels imputables à l'inexécution ou à une exécution imparfaite du contrat, la responsabilité d'ATV est engagée uniquement si les dommages ont été causés par nous-mêmes ou par nos prestataires de services, sous réserve des limitations de responsabilité dans les conventions internationales et les lois nationales (point 9.2).

9.5 Pour les dommages non corporels résultant de l'inexécution ou de l'exécution imparfaite du contrat, la responsabilité d'ATV est limitée au double du montant du prix du voyage à forfait au maximum,

sauf si le dommage a été provoqué intentionnellement ou par négligence ou imprudence graves.

Demeurent réservées, les limitations de responsabilité inférieures stipulées par les conventions internationales.

9.6 Les personnes prenant part à des actions pouvant présenter des dangers ou à des excursions locales non prévues dans le programme en assumant seules les risques.

9.7 Nous vous rendons expressément attentifs au fait que vous êtes personnellement responsable de la garde en lieu sûr d'objets de valeur et d'argent.

Dans les hôtels, ces objets doivent être déposés dans un coffre.

Notre responsabilité, ainsi que celle de nos prestataires, ne peuvent être engagées en cas de vol, perte, dommage, ... Vous êtes seuls responsables de vos biens.

10. Garantie

Nous participons aux fonds de garantie TPA (Travel Professional Association).



Travel Professional Association

A ce titre, nous vous garantissons le nantissement des montants que vous avez versés en relation avec votre réservation, et ceci dans le cas d'un voyage forfaitaire seulement (vols seuls exclus).

11. Droit applicable et for juridique

Seules les dispositions du droit suisse sont applicables dans les rapports découlant du contrat entre vous et ATV. Il est convenu que seul le for juridique de Genève est habilité à reconnaître les actions contre ATV.

La présente rédaction a été achevée en janvier 2012 et révisée en mars 2020.

AU TIGRE VANILLÉ Sàrl

8, rue de Rive

CH - 1204 Genève

PROTECTION DES DONNÉES

1. Collecte d'informations

«Au Tigre Vanillé Sàrl» (ci-après ATV) considère la protection de la vie privée et des données personnelles comme un droit fondamental et primordial. ATV respecte les dispositions de la loi Suisse ainsi que celle de l'Union Européenne (GRPD) sur la protection des données pour l'acquisition et l'utilisation des données personnelles. En réservant un voyage, en plus des coordonnées personnelles, les informations suivantes peuvent également être enregistrées : date du voyage, itinéraire/destination, compagnie aérienne, hôtel, prix, vos préférences, n° d'adhérent dans les programmes de fidélisation, les données figurant dans votre passeport. Ceci est également valable pour les membres de votre famille ou autres personnes figurant sur votre bulletin d'inscription. Dans des cas particuliers (p. ex. en cas d'accident durant le voyage, etc.) ou en cas de réclamations, d'autres informations peuvent être collectées et enregistrées.

2. Transmission à des tiers

Vos données peuvent être transmises à des tiers dans le respect des dispositions légales de protection des données. Ces tiers traitent ces informations pour le compte d'ATV. À cette fin, les données peuvent être transférées à l'étranger. Ces données sont traitées en toute confidentialité et ne sont pas transmises à d'autres tiers sauf pour des exigences légales, notamment demande des autorités compétentes, ou pour préserver ou imposer les intérêts d'ATV.

3. Utilisation des données

Les données collectées sont traitées en toute bonne foi et servent en premier lieu à élaborer une offre dans le cadre de votre demande (voyage) en cours. Par la suite, ATV est susceptible de vous soumettre des invitations et des informations qui peuvent s'avérer intéressantes pour vous. ATV est en droit de mettre à jour vos coordonnées.

4. Informations personnelles dignes de protection

Il peut aussi arriver qu'ATV dispose de données considérées par la législation suisse comme «des informations personnelles dignes de protection», par exemple si le menu commandé dans l'avion permet de deviner votre confession, si nous devons connaître un handicap pour la planification et l'organisation de votre voyage ou si notre représentant sur place devait vous apporter son soutien pour des problèmes de santé. Ces «informations personnelles dignes de protection» ne sont traitées par ATV qu'à des fins de gestion du dossier, toute autre exploitation étant proscrite. Avec votre réservation, vous autorisez expressément ATV à se servir de ces données dites «dignes de protection» pour le traitement de votre dossier.

5. Spécial voyage en avion

Sur demande des autorités de certains pays, il se peut que des données spécifiques doivent être transmises aux autorités compétentes pour des raisons de sécurité ou de formalités d'entrée dans le pays. Vous autorisez ATV, ou la compagnie aérienne concernée, à transmettre les données dites «Passenger Name Record (PNR)» à ces autorités dans la mesure où elles sont disponibles. Elles contiennent notamment des informations telles que nom exact, date de naissance, adresse exacte, numéro de téléphone, infos concernant la personne accompagnatrice, date de la réservation/de l'émission du billet et période de voyage prévue, infos relatives au paiement, statut du voyage et itinéraire, numéro Frequent-Flyer, infos sur les bagages, toutes les modifications PNR antérieures, etc. Nous portons à votre attention que ces données peuvent être transmises à des pays où le niveau de la protection des données n'est pas comparable à celui répondant à la législation suisse.

6. Vos droits

6.1 Droit d'accès

Vous avez le droit, à tout moment, de demander le libre accès à vos données personnelles lorsque nous les traitons. Vous avez ainsi la possibilité de vérifier quelles sont les données personnelles que nous traitons à votre sujet et que nous les utilisons, conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données.

6.2 Droit de rectification

Vous avez le droit de faire rectifier des données personnelles incorrectes ou incomplètes et d'être informé de leur correction. Dans ce cas, nous informons les destinataires des données concernées des ajustements effectués, à moins que cela ne soit impossible ou n'engage des moyens disproportionnés.

6.3 Droit de suppression

Vous avez le droit de faire effacer vos données personnelles tant que ce n'est pas contraire à d'autres dispositions légales.

6.4 Droit de restriction

Sous certaines conditions, vous avez le droit de demander que le traitement de vos données personnelles soit restreint.

6.5 Droit de portabilité

Dans certaines circonstances, vous avez le droit d'obtenir une copie des données que vous nous avez transmises dans un format structuré et courant.

6.7 Droit de recours

Vous avez le droit de déposer une plainte auprès d'une autorité de contrôle compétente contre la manière dont vos données personnelles sont traitées.

6.8 Droit de rétraction

En principe, vous avez le droit de révoquer votre consentement à tout moment. Toutefois, les activités de traitement fondées sur votre consentement dans le passé ne deviendront pas illégales à la suite de votre rétraction.

Vous pouvez exercer vos droits en tout temps en contactant notre responsable de la protection des données personnelles :

DPO

Au Tigre Vanillé Sàrl

8 rue de Rive

CH-1204 Genève, Suisse

Email : dpo@vanillatiger.ch

La présente rédaction a été achevée en mai 2018

AU TIGRE VANILLÉ Sàrl

8, rue de Rive

CH - 1204 Genève